Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/09/2026 - 24150 - 2025 B 01972 - 942 568 114 - 1927

1927
Société à responsabilité limitée
au capital de 810 000 euros
Siège social : 41 Rue du Général de Gressot
91320 WISSOUS
942 568 114 RCS EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 21 SEP. 2026
Numéro : 24180

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice :	203 808,89 euros
✓ Dotation en réserve légale *correspondant à 5% du bénéfice distribuable* *laquelle réserve légale est dotée à due concurrence*	- 10 190,50 euros
Le solde	193 618,39 euros

✓ En totalité au compte « Autres réserves ».

Décision adoptée par l'Associé unique en date du 30 juin 2026.

Certifié conforme
La Gérance

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

N°2033 A - 2026

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2025

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2025 ③
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012	
- Autres	014		016	
Immobilisations corporelles	028		030	
Immobilisations financières (1)	040	810 000	042	810 000
(5) TOTAL I	044	**810 000**	048	**810 000**
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052	
Stocks marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	168 000	070	168 000
Autres créances (3)	072	320	074	320
Charges constatées d'avance	092		094	
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	167 602	086	167 602
TOTAL II	096	**335 922**	098	**335 922**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	**1 145 922**	112	**1 145 922**

PASSIF				31/12/2025
Capital social ou individuel			120	810 000
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	
Réserves règlementées			130	
Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	
Report à nouveau			134	
Résultat de l'exercice			136	203 809
Subventions d'investissement			137	
Provisions règlementées			140	
TOTAL I			142	**1 013 809**
Provisions pour risques et charges		**TOTAL II**	154	
Emprunts et dettes assimilées (4)			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)			164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			166	1 920
Dettes fiscales et sociales	(dont montant de la TVA)	169 2 978	172	86 193
Comptes courants d'associés			173	44 000
Autres dettes			175	
Produits constatés d'avance			174	
TOTAL III			176	**132 113**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			180	**1 145 922**

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2025 — Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2025	
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	
Production vendue biens		215		214	
Production vendue services		217		218	260 000
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**260 000**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	7 265
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244	
Rémunérations du personnel				250	104 684
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	**111 949**
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	148 051
Produits financiers			III	280	90 000
Produits exceptionnels			IV	290	
Charges financières			V	294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)	VI		300	
	- Dont amort. except de 25% des const. nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices			VII	306	34 242
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	**203 809**

B - RÉSULTAT FISCAL							
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)					312	**203 809**	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles					322		
Impôts et taxes non déductibles					324	34 242	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	4 500	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997

Déductions

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art 44 octies A)	987		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138		
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art 44 sexies A)	989		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art 44 septdec)	993		342
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345		
Zone France ruralités revitalisation (art 44 quindecies A)	181					
Divers, dont :						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		350 90 000
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	152 551	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	152 551	372	

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 145 922 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 203 809 Euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 01/02/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

La société 1927 a été constituée au 01/02/2025 par apport de titres de la société NOVATHERMIQUE détenue à 45%